



**Demande de permis de déversement
de déchets liquides transportés
pour 2016**

Retourner à :

Ville d'Ottawa - Opérations municipales - Direction de la gestion des eaux usées
800, promenade Green Creek, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1J 1A6
Tél : 613_580_2424, poste 23326 Téléc. : 613_745_9197
Courriel : SUP-PUE@ottawa.ca

SECTION A : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

1) Nom de l'entreprise : No d'inscription d'entreprise :

2) Adresse de l'installation

No d'unité et de rue : Rue : Ville et province : Code postale :

Adresse postale (si différente de l'adresse de l'installation) : No d'unité et de rue :

No d'unité et de rue : Rue : Ville et province : Code postale :

3) Adresse de facturation (si différente de l'adresse postale) : No d'unité et de rue :

No d'unité et de rue : Rue : Ville et province : Code postale :

4) Noms du ou des propriétaires de l'entreprise (tous) : Numéro de téléphone :

5) Personne-ressource* : Titre* :

Numéro de téléphone* : Numéro de cellulaire :

Numéro de télécopieur* : Courriel* :

* Les coordonnées complètes de la personne-ressource (y compris une adresse de courriel active) sont nécessaires pour le traitement de la demande de permis annuel.

SECTION B : RENSEIGNEMENTS POUR LE PERMIS

Pour pouvoir déverser des déchets liquides transportés à Ottawa, vous devez détenir un certificat d'autorisation valide ou une autorisation de conformité environnementale délivrés par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) conformément à la partie V de la Loi sur la protection de l'environnement de l'Ontario. Si votre entreprise détient l'un de ces documents, veuillez l'indiquer et inscrire les numéros de ces documents ainsi que le nom commercial officiel de votre entreprise, tels qu'ils sont enregistrés auprès du MEACC. Une copie de tous les certificats d'autorisation et de toutes les autorisations de conformité environnementale peut être demandée avant le traitement de la demande de permis.

1) Nom commercial enregistré auprès du MEACC :

Liste de types de déchets approuvés par le MEACC : Eaux usées transportées – Nos de certificats d'autorisation et d'autorisations de conformité environnementale :

Déchets soumis à la réglementation provinciale – Nos de certificats d'autorisation et d'autorisations de conformité environnementale :

Autres – Nos de certificats d'autorisation, d'autorisations de conformité environnementale et du REAS :

2) Cochez tous les types de déchets pour lesquels votre entreprise demande un permis de déversement (sous réserve de l'approbation du personnel du Programme sur l'utilisation des égouts). Consultez la section 16 du manuel :

- Domestiques/résidentiels Domestiques/résidentiels Eau d'arrosage domestique Stations de relèvement domestiques
 Refoulement d'égouts domestiques / Nettoyage Déchets visés par une restriction* Déchets soumis à la réglementation provinciale * Boue *

* D'autres renseignements seront requis. Le personnel du Programme sur l'utilisation des égouts assurera un suivi avant le traitement de la demande de permis.

-- Si vous avez besoin de précisions sur les types de déchets, veuillez communiquer avec l'agent de service du Programme sur l'utilisation des égouts au 613-580-2424, poste 23326, ou avec votre principale personne-ressource. --



**Demande de permis de déversement
de déchets liquides transportés
pour 2016**

Retourner à :

Ville d'Ottawa - Opérations municipales - Direction de la gestion des eaux usées
800, promenade Green Creek, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1J 1A6
Tél : 613_580_2424, poste 23326 Téléc. : 613_745_9197
Courriel : SUP-PUE@ottawa.ca

SECTION B : RENSEIGNEMENTS POUR LE PERMIS (suite)

3) Déversez-vous des déchets de toilettes portatives? Non Oui Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

Pourcentage de déchets de toilettes portatives ramassés à l'intérieur de la ville : %

Pourcentage de déchets de toilettes portatives ramassés à l'intérieur de la ville : %



Le total doit être 100 %.

4) Pompez-vous les déchets de boîtes à graisses? Non Oui

Si oui, indiquez le ou les sites de décharge :

5) Pompez-vous des déchets provenant de séparateurs huile-eau, de puits de lave-autos ou d'intercepteurs de matières solides ou de sable? Non Oui

Si oui, indiquez le ou les sites de décharge :

Le Centre environnemental Robert-O.-Pickard est-il votre principal lieu de décharge? Non Oui

Si non, indiquez votre principal lieu de décharge :

7) Si le Centre environnemental Robert-O.-Pickard ne peut accepter vos déchets, peu importe la raison, quel est le lieu de décharge d'urgence de votre entreprise?

8) Votre entreprise fait-elle l'épandage de déchets liquides transportés?



**Demande de permis de déversement
de déchets liquides transportés
pour 2016**

Retourner à :

Ville d'Ottawa - Opérations municipales - Direction de la gestion des eaux usées
800, promenade Green Creek, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1J 1A6
Tél : 613_580_2424, poste 23326 Téléc. : 613_745_9197
Courriel : SUP-PUE@ottawa.ca

SECTION C : RENSEIGNEMENTS SUR LES VÉHICULES

Les renseignements suivants sont requis pour tous les véhicules transportant les déchets à déverser. Les véhicules qui ne sont pas inscrits ci-dessous ne seront pas autorisés pour les déversements. Les véhicules d'entretien des routes qui ne nécessitent pas de numéro de plaque d'immatriculation provinciale doivent également être indiqués, avec leur numéro d'unité. **(Joindre d'autres feuilles au besoin.)**

Numéro de plaque d'immatriculation ou d'unité	Province	Fabricant	Modèle	Année	Capacité (en litres)	Poids total du véhicule vide (si connu) en kg	Changements de véhicule - Actuel	Changements de véhicule Nouveau - depuis 2015	Changements de véhicule - Changé en 2014

Si vous avez coché « Changé en 2014 », expliquez brièvement la raison du changement et indiquez le numéro de plaque d'immatriculation correspondant (p. ex. : achat d'un nouveau véhicule ou vente du véhicule). L'omission de fournir une explication peut retarder le traitement de la demande de permis.



**Demande de permis de déversement
de déchets liquides transportés
pour 2016**

Retourner à :

Ville d'Ottawa - Opérations municipales - Direction de la gestion des eaux usées
800, promenade Green Creek, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1J 1A6
Tél : 613_580_2424, poste 23326 Téléc. : 613_745_9197
Courriel : SUP-PUE@ottawa.ca

SECTION D : EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE

- a) Le présent document constitue une demande de permis de déversement annuel pour le déversement de déchets transportés au Centre environnemental Robert-O.-Pickard, conformément au Règlement municipal sur les égouts.
- b) Le demandeur s'engage par la présente à indemniser et à dégager de toute responsabilité la Ville et chacun de ses fonctionnaires, employés, entrepreneurs et mandataires à l'égard de toute perte, tout dommage, toute poursuite, tout coût ou toute dépense de quelque type ou nature que ce soit, découlant ou par suite de la délivrance du permis de déversement ou de travaux effectués conformément à ces exigences, même si une telle perte, un tel dommage, un tel coût ou une telle dépense découle ou non d'une négligence de la part du demandeur ou de ses employés, de ses entrepreneurs ou de ses mandataires, ou même si une telle perte, un tel dommage, un tel coût ou une telle dépense est occasionné(e) à la Ville ou à quelque autre personne qui soit.
- c) Le demandeur atteste avoir lu la présente demande dans son intégralité.
- d) Le demandeur atteste avoir compris les exigences relatives au permis de déversement de déchets transportés et au manuel de procédures de déversement (tel qu'il est modifié de temps à autre) et accepte de s'y conformer.
- e) Le demandeur atteste que tous les renseignements fournis ou à fournir à la Ville sont exacts à tous les égards.

Date (JJ/MM/AA)

Signature du représentant de l'entreprise

Nom (en caractères d'imprimerie)

Titre (en caractères d'imprimerie)

Tous les renseignements fournis à la Ville d'Ottawa sont soumis à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56. Veuillez noter que ce permis ne dégage pas le détenteur de ses responsabilités juridiques en vertu de la réglementation municipale et de la législation provinciale et fédérale.

Les versions à jour des exigences relatives au déversement des déchets liquides transportés seront envoyées par la poste aux transporteurs dès leur publication.

SECTION E: PAYMENT METHOD

- Veillez choisir un mode de paiement pour la demande :
- Je joins un chèque à l'ordre de la Ville d'Ottawa pour tous les frais exigés.
 - Envoyez une facture à l'entreprise indiquée à la section A pour tous les frais exigés.